

Bureau du CRHH du 26 mars 2019

Le bureau de CRHH s'est déroulé le 26 mars. Les principaux points qui ont été abordés sont les suivants :

Actualités

Programmation logement social :

Le CA du FNAP a délibéré et fixé à la région de nouveaux objectifs de production pour le logement étudiant et les pensions de famille. Des sous-objectifs de 688 logements étudiants et 159 logements en pension de famille sont à répartir entre les territoires de gestion des Hauts-de-France au sein des programmations validées en CRHH plénier du 11 mars dernier.

Dérogation QPV :

Le dispositif dérogatoire pour la construction de nouveaux logements sociaux dans les quartiers QPV a été modifié au niveau national : à l'exception des opérations situées en périmètre de rénovation urbaine qui sont examinées par l'ANRU, les dérogations sont désormais instruites et accordées ou autorisées par le préfet de département, sous réserve d'un cadrage validé par le CRHH. Il est donc proposé au CRHH les évolutions suivantes du précédent cadrage régional :

- possibilité de déposer la demande de dérogation par l'EPCI,
- accord tacite pour les opérations de construction localisées sur du foncier issu d'une opération de résorption de l'habitat indigne financée par l'Anah,
- dispense de dérogation pour les petites opérations (de 1 à 3 PLUS-PLAI),
- 1 logement reconstitué pour 3 logements démolis dans le cadre de dé-densification en zones détendues B2 et C.

Les membres du bureau ont souhaité ouvrir la possibilité d'examiner des opérations plus denses de reconstitution suite à démolition. A titre exceptionnel, au-delà du seuil de 1 logement reconstruit pour 3 logements démolis, les opérations devront systématiquement être soumises à l'avis du CRHH pour validation.

Chèque Énergie 2019 :

La campagne 2019 des chèques énergie vient de commencer : les envois se feront entre le 25 et le 28 mars pour la région. Cette année, 580 000 ménages de la région en sont bénéficiaires et le montant de l'aide a été ré-évalué.

Lors de la précédente campagne, 1/4 des chèques n'avait pas été utilisé. Il est donc important de relayer l'information le plus possible et ne pas hésiter à transmettre l'information aux services sociaux.

Présentation du volet Habitat du PLUi-H de l'agglomération de la région de Compiègne:

Après la présentation du volet Habitat du PLUi-H par la collectivité et après de nombreux échanges avec les membres du bureau, le bureau a donné un avis favorable. Les points de vigilance suivants ont été soulignés par la DDT :

- le programme d'actions par communes est peu détaillé (nombre et type de logements à réaliser)
- les objectifs de production de logements sociaux paraissent faibles surtout pour les PLAI et ne semblent pas permettre un rééquilibrage significatif de l'offre sociale.
- absence de projets de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage, bien que la collectivité remplisse ses obligations.

Actualités CUS :

L'échéance du 1er juillet 2019, de dépôt des projets de Conventions d'Utilité Sociale approchant, le contenu des CUS a été présenté : il a peu évolué avec la loi ELAN mais certaines précisions, notamment sur les indicateurs et sur le plan de vente, sont d'ordre réglementaire et le décret n'est pas encore paru. Les collectivités locales sont invitées à participer aux négociations avec les bailleurs sociaux

Appels à projets :

Deux appels à projet ont été présentés pour d'une part, financer des démolitions et d'autre part, encourager les opérations d'acquisition-amélioration PLUS et/ou PLAI avec un bonus de 10 000 € par logement. Le calendrier est commun aux deux appels à projets : le cahier des charges définitif sera disponible fin mars et la date limite de réception des candidatures est fixée au 19 juin 2019. Deux jurys régionaux étudieront les candidatures et les résultats seront diffusés à partir du 15 juillet. Les critères de sélection des opérations candidates ont également été présentés en séance.

Un troisième appel à projets a été présenté pour subventionner les opérations E+/C- et encourager l'utilisation de matériaux biosourcés dans les opérations de constructions neuves. Le cahier des charges sera diffusé début avril et la date limite de dépôt des candidatures est également fixée au 19 juin.

Cadrage des futures consultations écrites sur les projets de pension de famille

La DRJSCS propose aux membres du bureau que la validation des projets de pension de famille se fasse via une consultation écrite. Les projets seraient présentés sous forme d'une fiche de recevabilité et chacun des membres aurait un délai de 2/3 semaines pour donner son avis. Le modèle de fiche de recevabilité a été mis en ligne sur le site du CRHH. Les membres du bureau sont invités à valider ou à proposer des modifications sur ce modèle qui servira donc de base aux futures consultations écrites.